



Réunion DGAL : point de suivi de la mise en œuvre de la police sanitaire unique (PSU) 7 mars 2025

COMPTE-RENDU

Paris, le 12 mars 2025

L'UNSA était représentée par Alain Bounhoure et Emilie Cerisier.

La délégation des contrôles sanitaires a été initiée en 2024 pour une période de cinq ans. L'objectif de la réunion est de faire un bilan 2024 et des axes d'amélioration 2025.

Concernant le bilan :

En ce qui concerne les contrôles en remise directe, le taux de réalisation 2024 était de 74,3 % sur la volumétrie des inspections déléguées attendues (de 58 % à 84 % selon le délégataire).

Le manque d'effectif de certains délégataires est une des raisons de ce faible taux.

Malgré cela, ces contrôles ont permis d'augmenter les contrôles en remise directe de plus de 84 % par rapport à ceux réalisés par les services officiels en 2023 (DGAL et DGCCRF).

En ce qui concerne les prélèvements du Plan de Surveillance et Plan de Contrôle (PSPC), le taux de réalisation est de 93 % ; à noter un taux de prélèvement non analysable élevé de 5,1 % (10 % fin août).

Les améliorations attendues :

Des améliorations sont attendues dans le domaine informatique (requêtes DEDAL, risque d'écrasement des données dans RESYTAL), mais aussi dans la poursuite des recrutements par les délégataires (le taux de turn-over sera particulièrement observé) et des actions de formation.

Les nouveautés 2025 :

2025 verra la reprise des prélèvements CCRF en alimentation animale (1 700 prélèvements).

Point juridique :

L'opposition à fonction ne peut pas être invoquée en ce qui concerne les inspections réalisées par le délégataire. Celui-ci doit informer la DD(ETS)PP.

Priorité 2025 :

La priorité est un guide de saisie RESYTAL commun (directions départementales et délégataires), les requêtes DEDAL permettant un meilleur suivi du délégataire.



Pour l'UNSA, la délégation des contrôles sanitaires en remise directe et de la plupart des prélèvements du Plan de Surveillance et de Contrôle (PSC) est très lourde à gérer pour les directions départementales et régionales.

Même s'il est évoqué une montée en compétence du délégataire et des outils informatiques, il n'est pas certain que cette délégation réponde aux attentes d'efficacité.

Cette délégation va se poursuivre pour encore trois ans et demi, et comprend un coût annuel direct de 38 millions d'euros plus les coûts indirects liés au suivi de cette délégation.

L'UNSA pense que d'autres réflexions devront être menées pour que les contrôles soient réalisés directement par les officiels en utilisant les marges possibles en matière de simplification des grilles d'inspection et d'amélioration des outils informatiques, notamment en termes de rapidité d'enregistrement des saisies.